



COMMUNIQUE DE PRESSE
19 JUIN 2009

COMMUNIQUE

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe en partenariat avec l'Agglomération Dieppe-Maritime réhabilite en 2010 le bâtiment Jehan Ango

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, en partenariat avec l'Agglomération Dieppe Maritime réhabilite le bâtiment Jehan Ango. La structure nouvelle accueillera en 2011 les services de la plaisance, l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime et le Cercle de Voile de Dieppe. Un investissement de 2 millions d'euros pour une construction Haute-Qualité Environnementale au cœur de la cité, entièrement dédiée à la plaisance et à la promotion touristique de la région dieppoise. Un atout supplémentaire pour l'obtention du pavillon bleu.

Le projet du cabinet EN ACT architecture retenu par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe crée au cœur du centre historique et portuaire une structure nouvelle et transparente qui porte l'identité maritime de la cité.

1000m² sont dédiés aux usagers de la plaisance et aux touristes. 167 m² sont réservés à l'Office de Tourisme Dieppe Maritime, 89m² au Cercle de la Voile de Dieppe et 42m² aux services du port. 645 m² sont mutualisés entre l'Office de Tourisme d'Agglomération, le Cercle de la Voile et le Syndicat Mixte.

On compte parmi les espaces mutualisés, une salle de 170m² extensible avec une terrasse de 98 m², le club house de 58m² du CVD, les sanitaires de la plaisance, l'accueil du public.

Sur le parvis, un parallélépipède de verre translucide assemblé sur une fine structure en acier, s'élève pour constituer un « phare » qui signale l'entrée principale à l'office de tourisme, au bureau du port de plaisance et via un escalier distribue une terrasse accessible.

L'office de tourisme et le bureau du port de plaisance implantés à la « proue » du bâtiment, sont orientés et ouverts via de larges surfaces vitrées sur l'espace public extérieur pour favoriser leur identification par les visiteurs et usagers.

1, QUAI DU TONKIN
BP 40213
76201 DIEPPE cedex
Contact : Hugues ALISEVICH
Adjoint à la Direction
TÉL : 02 35 06 86 27
Portable : 06 73 37 62 45
FAX : 02 35 84 86 93
halisevich@portdedieppe.fr
www.portdedieppe.fr

Une faille dans le socle du rez de chaussée entre rue et bassin de plaisance forme un hall traversant avec escalier et ascenseur pour distribuer les locaux du Cercle de Voile de Dieppe et les espaces mutualisés en rez de chaussée et en étage. Les équipements sanitaires pour les plaisanciers, nombreux et de très grande qualité sont accessibles par le ponton et le hall.

Le 1^{er} étage abrite le club house du Cercle de Voile de Dieppe, les espaces techniques et la salle réservée aux grandes manifestations publiques. Celle-ci se prolonge à l'extérieur par une terrasse panoramique accessible au public depuis le parvis.

Le bâtiment est recouvert d'une coque de cuivre. Comme pour conter la cité, cette coque s'ouvre en transparence tel un manuscrit sur le bassin de plaisance et le patrimoine architectural des quais Henri IV et Duquesne.

Le bâtiment, Haute Qualité Environnementale, accessible aux personnes handicapées, a été conçu dans une démarche de développement durable qui se caractérise par :

- un choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction qui accorde une grande importance aux caractéristiques environnementales des matériaux. L'utilisation du cuivre naturel en matériaux de couverture et bardage de façade est une caractéristique environnementale et esthétique majeur du projet.

- une gestion énergétique performante reposant sur une isolation thermique et l'utilisation d'énergies renouvelables. Production de chaleur par pompe eau/eau refroidit par eau de mer. Des capteurs solaires à tubes de verre sous vide sont par ailleurs implantés côté rue devant les surfaces vitrées pour un soutien à la production d'eau chaude sanitaire, à hauteur de 60%, et une protection solaire efficace.

Financement

Les travaux réalisés pour un montant de 2 millions d'euros sont financés par la Région Haute Normandie à hauteur de 665 000 €, le Département de Seine-Maritime à hauteur de 190 000 €. L'Union Européenne a été sollicitée à hauteur 745 000 €. Le solde est financé par l'Agglomération Dieppe-Maritime et le Syndicat Mixte par les loyers et l'autofinancement.

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : *« la réhabilitation du bâtiment Ango pour les services de la plaisance, l'office de tourisme d'Agglomération Dieppe-Maritime et le Cercle de la Voile de Dieppe offre à la région dieppoise la plus belle des vitrines pour assurer la promotion de la mer et de l'arrière pays. L'action du Syndicat Mixte en faveur du nautisme et du tourisme contribue à faire de notre région un espace maritime apprécié et favorise la création d'emplois non délocalisables. Avec la réhabilitation du bâtiment Ango et la réalisation en 2010 d'un port à sec dans l'ancienne cale sèche du Pollet, la plaisance a le vent en poupe ! ».*